

A qui s'adresse ce service ?

Ce service est proposé prioritairement aux personnes âgées de plus de 60 ans, ainsi qu'à celles ayant besoin d'une aide suite à une hospitalisation ou autre raison médico-sociale.

Communes desservies par le service



Comment s'inscrire ?

L'inscription est réalisée sur simple demande de votre part par téléphone ou par mail.

En fonction de vos besoins, vous décidez de la durée de votre inscription, des interruptions ou des modifications dans les rythmes de livraison, et même de l'annulation de votre inscription.

Le nombre de places étant limité, une inscription sur liste d'attente peut vous être proposée lors de votre appel.

Informations et inscription

Contactez-nous :

☎ 02 47 72 32 07

achats@ch-saintemaure.fr

Ou rencontrez-nous (sur RDV) :

de 9H à 12H et de 13H à 16H30

[Vous pouvez également consulter notre site internet :](http://www.ch-saintemaure.fr)

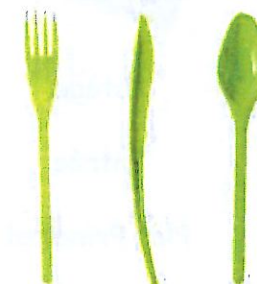
www.ch-saintemaure.fr



PÔLE SANTÉ SUD 37
Sainte Maure de Touraine

*Membre du Groupement Hospitalier de Territoire
Touraine-Val de Loire*

Portage de Repas à Domicile



POLE SANTE SUD 37

90 Avenue du Général de Gaulle

37800 SAINTE MAURE DE TOURAINE

Des menus alliant plaisir et équilibre

Le service de portage de repas à domicile permet de se faire livrer chez soi des repas complets et équilibrés, visés par une diététicienne.

Les repas livrés sont composés comme suit :



Potage

Entrée

Plat Principal

Fromage

Dessert

Les régimes sont pris en compte, ainsi que les goûts de chacun puisqu'une variante est proposée pour chaque plat (15 jours après la première livraison).

La livraison de vos repas

La livraison des repas a lieu 3 fois par semaine :

Lundi : livraison des repas du mardi et du mercredi

Mercredi : livraison des repas du jeudi et du vendredi

Vendredi : livraison des repas du samedi, du dimanche et du lundi.

La livraison peut aussi se faire sur une période courte (sortie d'hospitalisation, maladie).

L'organisation de la livraison est susceptible d'être modifiée (jour férié, intempéries...).



Informations

Quel est le coût ?

Le prix du repas est fixé à 8.85€ (soit 7.95€ pour le repas et 0.90€ pour les frais de transport). Ce tarif est révisable.

A qui payer ?

Une facture est établie mensuellement à terme échu, c'est-à-dire après la réalisation de la prestation.

Elle est payable auprès du Trésor Public.

Comment le financer ?

Le financement est à la charge de l'intéressé(e). Toutefois, des aides financières peuvent être accordées suivant certaines conditions par certains organismes (caisse de retraite, Conseil Départemental, mutuelles...). Vous pouvez pour cela vous renseigner auprès des services sociaux de votre mairie.